

Entre les soussignés:

M. Amans Jules, Maire de la commune de Paulbac
arrondissement de Toulouse, Haute-Garonne, agissant
au nom de la dite commune de Paulbac, d'une part;

Et Monsieur Marc Laporte entrepreneur à Toulouse
Avenue du Cimetière N° 12. d'autre part;

A été convenu et arrêté ce qui suit:

Monsieur Laporte s'engage à effectuer pour le compte
de la Commune, un monument, à la mémoire des
enfants de la Commune de Paulbac morts pour la
Patrie, qui sera placé sur la petite place plantée
d'arbres, devant le cimetière.

Ce monument sera fait en marbre des Pyrénées, et
conformément aux plans et devis fournis par Monsieur
Laporte, et approuvés par le Conseil Municipal.

Le présent traité a lieu moyennant le prix de
mille sept cent cinq francs 75 centimes : 1705,75
qui sera versé à Monsieur Laporte dans les quinze
jours de la réception du monument.

Les frais de timbre et d'enregistrement auxquels donne lieu
le présent marché sont à la charge de Monsieur Laporte.

Fait à Paulbac le vingt cinq décembre mil neuf
cent dix neuf.

L'entrepreneur
Marc Laporte fils

Le Maire
J. Amans

66



Vu et approuvé
Toulouse, le 8 Janvier 1920
Pour le Préfet
Le Conseiller de Préfecture

